



Les tonneliers créent un syndicat et veulent peser sur l'approvisionnement en bois

Parmi les fabricants de tonneaux pour l'élevage des grands vins, une part croissante est active dans la première transformation du bois. D'où la création du Syndicat des merrandiers. Ils veulent se faire entendre de leurs partenaires, à commencer par l'ONF.

Et un de plus ! Les pouvoirs publics aimeraient un seul interlocuteur qui porte la voix de tous les professionnels de la forêt et du bois, d'où le credo de l'« interprofession unique », relayé dans le programme forêt-bois 2016-2026. Pas sûr que la filière en prenne le chemin.

Des entreprises de la Fédération des tonneliers de France viennent de créer le **Syndicat des merrandiers de France**. Les merrandiers veulent se faire entendre des autres acteurs de la filière. À commencer par l'Office national des forêts (ONF).

Car ces dernières années, **nombre de tonnelleries se sont dotées d'une activité de merranderie**, grâce à la création de filiales ou par l'acquisition d'ateliers. Elles prennent ainsi la main sur leur matière, les merrains, ces pièces de bois provenant quasi-exclusivement de chênes, et entrant dans la fabrication des tonneaux.

Ces tonnelleries intégrées se sentaient reconnues pour leur activité historique de deuxième transformation du bois, mais pas pour celle de la première transformation, la merranderie. D'où la création du syndicat, qui vise aussi à peser face à la hausse constatée des prix du bois.

« Ne pas être noyés dans une grande structure »

Pourquoi n'avoir pas adhéré à un syndicat existant qui soit dédié à la première transformation ? Jean-Luc Sylvain, président de la Fédération des tonneliers de France et membre fondateur du nouveau Syndicat des merrandiers, répond :

« Nous ne nous souhaitons pas être noyés dans une grande structure où l'on risque de donner raison aux plus grosses industries, au détriment des petites. »

Fondé le 10 mai 2016, le syndicat se considère encore en phase « de construction et de "recrutement" ». Ses 15 entreprises, membres fondateurs, représentent 400 emplois et une production de 26 300 m³ de merrains. Il a pour président Stéphane Nadalié.

Drapé dans le prestige des grands crus, le Syndicat des merrandiers reste adhérent de la Fédération des tonneliers qui, elle-même, est membre de l'Union des industries du bois (UIB).

De l'arbre au tonneau

Des chênes de 200 ans ou plus donnent le bois des fûts pour l'élevage des grands vins. La grume devient merrain, puis douelle, avec le recours à une technique de fendage.

Il s'est produit en France environ 60 000 m³ de merrains en 2015, selon la Fédération des tonneliers, versus 76 000 m³ selon les statistiques officielles provisoires (Agreste, 2016).

Pour les tonneliers, le calcul est simple : avec 10 barriques au m³ et quelque 600 000 barriques produites, les merrains en amont représentent 60 000 m³. Cette production a mobilisé quelque 250 000 m³ de grumes merrain chêne d'un diamètre minimum de 50 cm. Cette matière première provient à 70 % des bois commercialisés par l'ONF, essentiellement en forêts domaniales.

[Visualiser l'article](#)

Des prix du bois en hausse de 10 à 20 %

Le prix d'achat du bois se trouve en haut de la pile des dossiers à traiter pour le nouveau syndicat. Ce dernier constate une hausse des prix de 10 à 20 % durant la dernière campagne, de septembre 2015 à juin 2016.

La conjoncture joue sa part :

« L'année 2015 a été une bonne année. La qualité du millésime du vin influe sur notre chiffre d'affaires et sur nos besoins en douelles [pièces de bois issues du merrain, NDLR]. Cela peut avoir une incidence sur le cours du bois »,

explique Jean-Luc Sylvain.

Mais, sur le marché mature des produits œnologiques, cela n'explique pas tout. Le dirigeant est prompt à faire le lien avec le COP 2016-2020, le nouveau contrat d'objectifs de l'ONF. Ce document stratégique s'avère crucial pour la tonnellerie, puisqu'elle s'approvisionne à 70 % auprès de l'Office. Dans ce COP, peut-on lire :

« L'ONF développera la production de bois façonnés, dans l'objectif d'atteindre un taux de 50 % des volumes commercialisés façonnés en forêt domaniale en 2020. »

Ce nouveau système de commercialisation n'est pas du goût du président des tonneliers :

« Avec le bois façonné, vendu en bord de route, l'acheteur peut en détecter les éventuels défauts. C'est plus difficile lorsque l'arbre est debout, et l'acheteur se montre alors plus prudent. C'est pourquoi le bois façonné se vend plus cher. »

Prix de revient et bilan carbone

Le prix de revient de ce bois façonné reste toutefois supérieur à celui du bois sur pied couplé à l'exploitation (abattage, débardage), selon Jean-Luc Sylvain. Avec, ajoute-t-il, un recours accru au transport :

« Un achat de bois sur pied peut porter sur 200 ou 300 arbres à la fois. Mais, avec le bois en bord de route, nos transporteurs doivent chercher 10 ou 20 grumes par-ci, 10 grumes par-là. Cela allonge le temps passé sur les routes et alourdit le bilan carbone de l'opération. »

Sur ces enjeux, sur l'approvisionnement en bois, les mérandiers syndiqués entendent discuter avec la Fédération nationale du bois (FNB), l'ONF, le ministère, sur un pied d'égalité.